



Gestion financière des entreprises publiques, reddition des comptes et risques budgétaires

FRSP04

PARIS

2 SEMAINES

OPTION 1 : 4 900 € / OPTION 2 : 6 160 €

DU 13/10/2025 AU 24/10/2025

SP04. Gestion financière des entreprises publiques, reddition des comptes et risques budgétaires

Objectifs :

- Comprendre les relations entre l'État et les entreprises publiques.
- Maîtriser les principes comptables applicables aux entreprises publiques.
- Savoir interpréter les états financiers issus de la comptabilité générale.
- Réaliser une analyse financière des entreprises publiques.
- Définir et mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne efficace.
- Identifier le rôle des experts externes (experts-comptables, commissaires aux comptes) dans la gestion des entreprises publiques.
- Connaître les missions des organismes de contrôle externe (commissions parlementaires, Cour des comptes).

Thème et modules pédagogiques

Module 1 – Cadre juridique : Réglementation des relations entre l'État et les entreprises publiques.

Module 2 – Comptabilité : Principes comptables et obligations des entreprises publiques.

Module 3 – Documents financiers : Analyse des états financiers et rapports de gestion.

Module 4 – Indicateurs financiers : Outils d'évaluation de la performance économique.

Module 5 – Contrôle interne : Mécanismes de gouvernance et gestion des risques.

Module 6 – Contrôle externe : Rôle des audits et des institutions de supervision.

Module 7 – Risques budgétaires : Identification et prévention des déséquilibres financiers.

Module 8 – Reddition des comptes : Exigences de transparence et responsabilité financière.

Pour qui ?

Parlementaires, Administrateurs et personnels des entreprises publiques, Conseillers des administrations et entreprises publiques, Agents publics chargés de la promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption, Fonctionnaires des ministères des finances et chargés du Portefeuille de l'Etat, Membres de corps de contrôle interne et magistrats financiers.

Pourquoi choisir cette formation ?

1. **Approche complète** : Couvre les aspects juridiques, comptables, financiers et de contrôle des entreprises publiques.
2. **Formation opérationnelle** : Axée sur l'analyse des documents financiers, la gestion des risques et la reddition des comptes.
3. **Public ciblé** : Conçu pour les décideurs, gestionnaires et contrôleurs impliqués dans la gestion des entreprises publiques.
4. **Intervenants experts** : Animée par des spécialistes de la gestion financière et du contrôle des entreprises publiques.
5. **Application immédiate** : Permet d'améliorer la gouvernance, la performance et la transparence des entreprises publiques.